D019/2018

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 6 avril à 14 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs du pôle de Beaumesnil de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 44 rue du Château – Beaumesnil - 27410 Mesnil en Ouche, sous la vice-présidence de Madame Martine VATINEL.

Date de convocation : 29 mars 2018

Nombre de membres

En exercice: 21

Présents: 15

Votants: 15

Étaient présents : M. ARNAUD, Mme BINET, Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELEE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL.

Étaient absents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ERARD, M. KAREB, M. PALADE, Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs:

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BINET

Objet : Délégation de fonctions et de signature du Président à la Vice-Présidente du C.I.A.S.

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-Président.

Vu l'article R.123-22 du même code ;

Vu la délibération 18D001 du Conseil d'Administration du 28 février 2018 procédant à l'élection de la Vice-Présidente du C.I.A.S.,

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'il est possible de déléguer au Vice-Président en cas d'absence du Président du C.I.A.S certaines attributions du Conseil d'Administration pour la durée du mandat.

Aussi, Madame la Vice-Présidente propose de retenir les délégations suivantes :

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés qui peuvent être passés selon la procédure adaptée
- Conclusion de contrats d'assurance
- Création de régies comptables
- Exercice, au nom du C.I.A.S, des actions en justice
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

Madame la Vice-Présidente précise que cette délégation de fonctions induit que le Vice-Président bénéficie d'une délégation de signature.

Elle propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver l'attribution de cette délégation de fonctions et de signature du Président à la Vice-Présidente.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuve la délégation de fonctions du Président à la Vice-Présidente selon les modalités précitées.
- Prend note que cette délégation induit une délégation de signature du Président à la Vice-Présidente.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20180406-18D019-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/04/2018 Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.